

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 07/2022: Construction de collecteurs EC et EU en système séparatif – Demande de crédit de de construction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Muriel Cuendet Schmidt en remplacement de Monsieur Michael Crottaz, Messieurs François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 07/2022 lors de sa séance du 25 janvier 2022. M. Nicolas Garoflid, excusé, n'a pas pu être remplacé en raison de la maladie de sa suppléante.

M. Maurice Mischler, Municipal, représentait la Municipalité.

Informations de M. Mischler, Municipal et représentant M. Roland Perrin pour ce préavis

M. Mischler rappelle le contexte et la demande du préavis.

Discussion générale

Les commissaires discutent du préavis.

Conclusion

Le Président propose de passer au vote.

C'est à l'unanimité des membres présents que la CoFin a accepté les décisions du préavis no 07/2022 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis no 07/2022.

Epalinges, le 25 janvier 2022



Sandy Warth
Président